

le cultivateur ou le pêcheur, le manufacturier de boîtes, la scierie, le bûcheron, le fabricant de clous, le lamineur, le confectionneur de boîtes en fer-blanc, les employés de chemins de fer, le personnel des manufactures, des maisons de gros et des magasins de détail.

Ce sont toutes ces choses qui doivent nous venir à l'esprit lorsque nous considérons les articles "Faits au Canada" dont les produits de conserves sont une des manifestations les plus importantes et les plus prospères.

SEANCE HEBDOMADAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La séance hebdomadaire de la Chambre de Commerce a eu lieu mercredi le 24 courant.

On procéda d'abord à l'élection de deux présidents de comités. M. Joseph Contant a été élu président du comité des expositions et musées, et M. F.-X. Saint-Charles président du comité des vins et liqueurs.

M. Léon Gagné s'informa auprès des officiers de la Chambre si elle avait été convoquée à la réunion de la Commission des Chemins de Fer, qui sera tenue à Ottawa lundi prochain.

Le président Pauzé ayant répondu qu'aucune invitation n'a été reçue jusqu'ici, M. Gagné en demanda la raison et, sur proposition de M. Rodolphe Bédard, il fut décidé de s'adresser directement à la Commission des Chemins de Fer et de lui demander le privilège d'être entendue, alors que viendra devant elle la question de la hausse des taux de fret pour les compagnies canadiennes de chemins de fer.

M. Gagné souleva ensuite la question des traverses à niveau spécialement dans le quartier Saint-Joseph. M. Labrecque lui expliqua que la question est actuellement devant la Commission des Chemins de Fer et que l'on attend toujours sa décision sur ce point.

M. Filiatrault demanda à la Chambre s'il ne serait pas opportun de demander au gouvernement provincial qu'il accorde un moratorium de l'immeuble. M. U. H. Dandurand lui répondit que la situation s'est améliorée et que, actuellement, le besoin se fait moins sentir d'une telle mesure.

M. E. de Boeck demanda ensuite s'il n'y aurait pas moyen d'attirer ici les touristes américains qui, l'été dernier, se sont portés au nombre de plus de 350,000 sur le continent européen. Ce serait pour nous une grande source de revenus, d'autant plus que nous avons ici tout ce qu'il faut pour recevoir des visiteurs en quête de distractions. M. U. H. Dandurand répliqua qu'il est à sa connaissance que 10,000 automobilistes ont dû retourner sur leurs pas l'été dernier à cause du mauvais état des chemins. "Que le gouvernement fédéral fasse faire seulement huit mille pieds de route à Laprairie et la question d'amener ici les touristes américains se trouvera réglée."

Assistaient à cette assemblée: MM. Frank Pauzé, président; Ludger Gravel, 1er vice-président; Joseph Filiatrault, trésorier; Rodolphe Bédard, secrétaire; Ed. Fabre-Surveyer, C.R., colonel A. E. Labelle, J. B. Baillargeon, Léon Gagné, Jos. Fortier, U. H. Dandurand, E. de Boeck, J. E. C. Daoust, J. O. Labrecque, L. C. de Tonnancour, Arthur Léger, J. H. Paul Saucier, Alex. Desmarteau, L. M. Cornellier, Emile Rolland, A. S. Lavallée, Arm. Desrosiers, F. X. St-Charles, Lambert de Roode, Léon Lorrain, secrétaire-adjoint.

A PROPOS DE LA NOUVELLE TAXE SUR LES VINS

Plusieurs détaillants licenciés nous ayant demandé si les vins canadiens étaient soumis à la nouvelle taxe, nous tenons à avertir les intéressés que les vins canadiens sont soumis à la taxe nouvelle qui frappe les "vins de table" importés; néanmoins nul ne saurait les ranger dans la classe des "vins mousseux", attendu qu'ils n'ont aucune des particularités qui caractérisent ces derniers. Les vins canadiens employés pour fins médicinales ne sont pas frappés par la nouvelle taxe.

UNE OPINION SUR LES TAXES NOUVELLES

Il semble que, cédant au désir d'obtenir immédiatement des revenus, on ait complètement négligé de prendre en considération les effets des taxes — effets dont l'importance est beaucoup plus grande que celle des taxes elles-mêmes.

La taxe sur les lettres et, spécialement, sur les cartes postales, causera inévitablement une diminution du nombre des lettres et des cartes expédiées par la poste et, probablement, le revenu provenant de cette source s'élèvera à une somme à peine supérieure à celle que rapporte actuellement le service des postes. Elle nuira, en outre, certainement, au commerce et à l'industrie des cartes postales et des articles nécessaires à la correspondance. Les taxes sur les primes d'assurance, les billets de chemins de fer, les télégrammes, les chèques de banque, etc., constituent des fardeaux additionnels pour le commerce et l'industrie à une époque où les affaires ont déjà à souffrir beaucoup des conséquences de la spéculation immobilière et de la guerre.

L'augmentation des taxes ne créera pas seulement une nouvelle charge pour le consommateur qui aura à payer ces taxes, plus un bénéfice à ceux qui auront fait les premiers déboursés, elle réduira aussi probablement le revenu parce qu'elle impose des nouvelles restrictions au commerce, et il en résultera un fardeau additionnel pour la population; mais le gouvernement n'en retirera probablement aucune augmentation de revenu.

On dirait que les nouvelles taxes ont été imposées pour produire le minimum du revenu avec le maximum de charges pour le peuple; que leurs effets sur les conditions économiques sont restés inconnus ou que l'on a voulu les ignorer.

La nécessité d'augmenter le revenu est évidente, mais si les taxes étaient imposées comme il convient, leur perception pourrait amener l'augmentation de la production et hâter le retour des temps prospères.

Les meilleurs économistes modernes ont démontré clairement qu'il existe un revenu naturel dont la perception n'écrase pas l'industrie et n'enlève à personne ce qui lui appartient.

Pourquoi le Parlement, reconnaissant ce fait, ne taxerait-il pas les terrains selon leur valeur? Cette taxe frapperait les spéculateurs qui, en laissant des terrains improductifs, ont été la cause première des temps difficiles que nous traversons, et ses frais de perception seraient minimes.

En supposant que les nouvelles taxes doivent rapporter \$40,000,000 et que la population du Canada soit de 8,000,000 d'âmes, l'impôt serait de \$5 par tête. Il suffirait d'aviser chaque municipalité d'avoir à percevoir une taxe égale à \$5 par tête de population, en même temps que ses autres taxes, et de l'imposer sur la propriété foncière seulement.

Cette taxe ne serait payée que par ceux qui ont reçu un privilège spécial du gouvernement, privilège dont la valeur augmente en même temps que la population et, en dernière analyse, dépend absolument de la sécurité que confère l'Etat.

LES BONS CHEMINS

La deuxième convention-exposition canadienne, et internationale des bons chemins aura lieu à la "Convocation Hall", Toronto, du 22 au 25 mars 1915. On y entendra des orateurs bien connus du Canada et des Etats-Unis et l'on y verra un outillage perfectionné complet à l'usage des chemins.

INFORMATION

"The Steel Trough & Machine Co., Ltd.", de Tweed, Ont., a acheté la clientèle, le matériel et les patrons de la "Toronto Steel Clad Bath Co", et, à l'avenir, fabriquera les baignoires recouvertes d'acier (Steel Clad Bath) qui ont donné une si grande satisfaction.